

Faut-il assainir des caisses de pensions qui sont saines ?

16.03.09 – 24 Heures / Chronique Economie-Bourse – M. Claude Richard, Directeur général, Retraites Populaires

Alors que les caisses de pensions publient des résultats pénalisés par les conséquences de la crise financière, faut-il remettre en question le système de la prévoyance ou au contraire s'interdire toute démarche d'assainissement? Pour répondre à ces questions il convient d'analyser si la situation de la caisse est due à des raisons conjoncturelles ou structurelles.

En terme structurel, le point essentiel consiste à vérifier l'équilibre financier de la caisse, autrement dit à s'assurer que toutes les prestations sont intégralement financées par les cotisations d'une part, et le rendement des placements d'autre part.

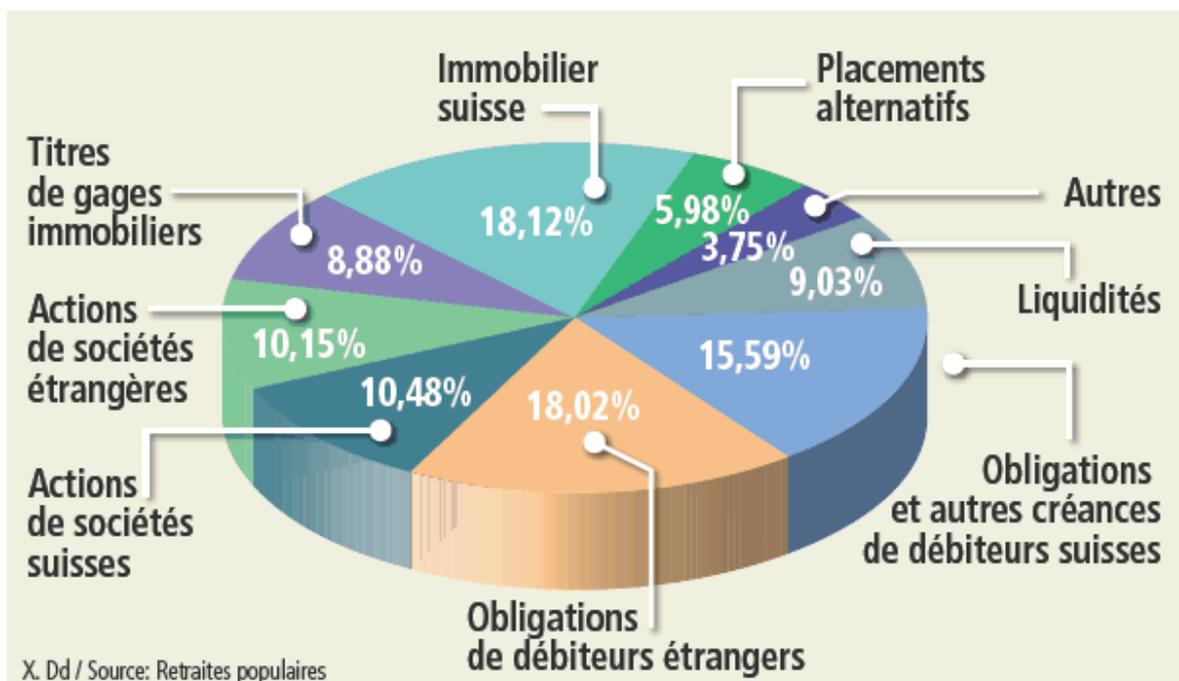
En matière de financement des prestations, l'adéquation des tables de mortalité utilisées est primordiale. Nul ne conteste l'augmentation de l'espérance de vie; si l'on doit servir une rente pendant une plus longue période, sur la base d'un capital donné, le montant de cette rente devra logiquement être réduit. Y renoncer serait irresponsable et de nature à mettre en péril le versement des prestations.

Le deuxième élément structurel à examiner est la performance des placements qui, selon les nouvelles normes comptables, incluent, en plus du rendement, les plus et moins-values non réalisées. Comme celles-ci subissent des fluctuations très importantes, c'est bien la performance moyenne sur la durée qui importe, à condition de mettre de côté les surperformances pendant les bonnes années pour compenser les sous-performances des mauvaises années. Tel

est l'enseignement tiré de la précédente crise de 2002. Malheureusement, 2008 s'est révélée être un exercice exceptionnellement mauvais sur le plan de la performance des placements. Les réserves constituées n'ont pas permis d'absorber l'entier du choc, d'où la situation de découvert. Mais dans la mesure où cette situation résulte de moins-values non réalisées (par exemple de la chute du cours des actions conservées en portefeuille) il n'y a pas de raison de paniquer... car les marchés finiront par se redresser. Il est par contre essentiel de diversifier l'allocation des actifs afin de répartir au mieux les risques liés à chaque véhicule de placement (action, obligation, immobilier, etc.). Ainsi, sur le long terme il sera possible de réaliser une performance raisonnable offrant la meilleure garantie aux assurés et pensionnés, en dehors de tout esprit spéculatif.

Finalement, la très grande majorité des caisses disposent de liquidités largement suffisantes pour couvrir les prestations à court terme. Inutile dès lors de se précipiter sur des mesures d'assainissement. Les caisses de pensions doivent raisonner sur le long terme pour garantir l'égalité de traitement entre les générations et leur santé financière. Elles doivent donc se donner le temps d'une analyse structurelle et éviter à tout prix d'offrir des prestations non financées. C'est de cette façon que la plupart des caisses ont traversé et traverseront les périodes difficiles, assumant pleinement leur rôle à l'égard des assurés et des pensionnés.

» Répartition des actifs à fin 2007



Source : Graphique publié dans le 24H du 16 mars 2009.